



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

COMMUNE DE PELISSANNE

Plan
Local
d'Urbanisme

SERVITUDES D'UTILITÉ
PUBLIQUE

5.3.1

ECHELLE: 1/10.000e

ACTE REÇU LE
27/03/2013

PLANCHE N° 2
DANS LE CADRE DE LA
SERVITUDE D'AMÉNAGEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

TELECOMMUNICATIONS

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres de réception et de réception associés par 1500.

DETAIL DE LEGENDE

142.2 Cotes NGF limitées pour les obstacles de toutes natures

188.2 Cotes NGF limitées pour les obstacles non métalliques

